

INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 4

4374. St-M'Hervé (I-&-V) -- L'Arrivée route de Vitré



A. Lamiré Editeur, Rennes

SAINT M'HERVÉ

Décembre 1992

LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale est fidèle au rendez-vous pour vous présenter nos réalisations et envisager l'avenir.

La commission information joue son rôle par l'intermédiaire de ce bulletin en reflétant la vie de la commune et des associations qui oeuvrent toutes à leur niveau pour le développement de notre milieu en monde rural.

Pendant que dans le monde, tant de gens désespèrent, se battent et souffrent, il nous appartient d'apporter l'espoir, préserver la paix et d'engendrer la solidarité. A cette occasion, je vous remercie pour l'aide que vous avez apportée aux **sinistrés du Vaucluse** et plus particulièrement aux habitants de ROAIX à qui nous allons adresser ce bulletin et qui, comme vous, vont découvrir les événements de l'année.

1993 verra :

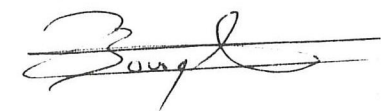
- un nouveau local postal
- une base nautique reconstruite
- dernière tranche d'assainissement
- goudronnage de voie communale
- acquisition de logements anciens pour réhabilitation
- transfert possible de la mairie
- effacement de réseaux électriques Place de l'église
- aménagement du Centre Bourg en fin d'année
- transformation du SIDEC (Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique et Culturel du Bocage Vitréen) en communauté de communes avec sa propre fiscalité.

Ce dernier point sera une option très importante pour les 10-15 ans à venir. Il engagera SAINT M'HERVÉ pour son développement humain et économique.

Sachez que je serai vigilant pour garder notre propre identité et une équité envers les 31 communes des trois cantons. Bien sûr, des réflexions importantes au sein du conseil et des autres communes sont engagées avec un seul but : défendre nos intérêts pour une plus grande **solidarité** avec les communes favorisées et les moins pourvues.

Les efforts et les idées de chacun sont nécessaires dans un **esprit constructif** et non partisan même si les projets ne correspondent pas tous à un souhait personnel, il faut rechercher le bien-être du plus grand nombre. Beaucoup d'entre vous l'ont compris en participant **bénévolement** et avec beaucoup de plaisir aux actions entreprises. Qu'ils trouvent ici l'expression de mes **remerciements**.

Permettez-moi enfin de vous présenter ainsi qu'à toute votre famille **mes voeux** de très bonne et heureuse année 1993.



Jacques BOUGAULT

SECRETARIAT DE MAIRIE

Téléphone : 99.76.70.01



HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

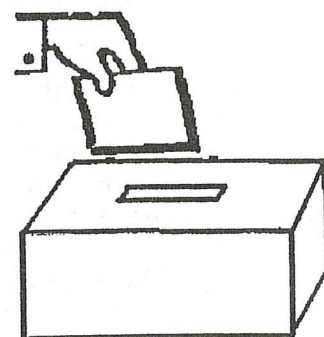
du lundi au vendredi	9 h - 12 h	14h - 17 h
le samedi	9 h - 12 h	

Mademoiselle Christine GUIHENEUF a obtenu sa mutation pour la mairie de CHEVAIGNE, elle est remplacée par Mademoiselle Anne-Françoise **LEGRAND**.

Depuis février 1992, la mairie est informatisée. Si dans un premier temps, cela a procuré un surcroît de travail, la gestion administrative s'en trouve aujourd'hui facilitée.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les personnes qui auront 18 ans avant le 1er mars 1993 et les électeurs ayant changé de domicile au cours de l'année **doivent s'inscrire** sur la liste électorale avant le **31 décembre 1992**. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité (Carte d'identité, Permis de Conduire,...). Il n'y a pas d'inscription d'office.



DENOMINATION HABITATION

Vous souhaitez dénommer votre habitation, adressez une demande écrite à la Mairie en inscrivant en lettre majuscule le nom souhaité.

La commune prend à sa charge la confection des panneaux de signalisation.

PERMANENCES

INFORMATION DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES :

Mme GOUSSE, informatrice auprès des personnes âgées assure une permanence à la Mairie de SAINT M'HERVÉ, le 4ème mardi de chaque mois de 10 h à 12 h.

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Monsieur BÉNARD, assure une permanence à la Mairie de SAINT M'HERVÉ les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 9 h à 12 h.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS PAR TELEPHONE
Centre Interministériel de Renseignements Administratifs
C.I.R.A. : 99.30.15.15

Du lundi au vendredi, des fonctionnaires répondent à vos appels pour régler tous vos problèmes administratifs : fiscalité, sécurité sociale, santé, travail, équipement, justice, éducation, consommation, administration régionale et locale.

LA COMMUNE DE SAINT M'HERVÉ ORGANISE UN TRANSPORT DE PERSONNES

les 1er et 3ème lundi de chaque mois

TRAJET ALLER

Départ SAINT M'HERVÉ
Place de l'Eglise
9 h 05

Arrivée VITRÉ
Place de la République
9 h 15

TRAJET RETOUR

Départ VITRÉ
Gare S.N.C.F.
12 h

Arrivée SAINT M'HERVÉ
Place de l'Eglise
12 h 10

Le Transport est assuré par les TAXIS BECAN de VITRÉ
La commune participe au frais de déplacement d'où un moindre coût pour les usagers

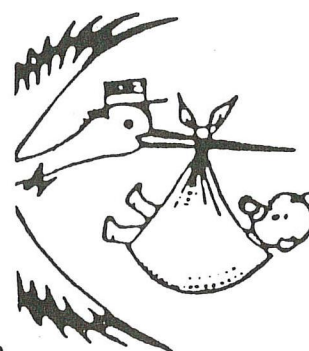
VIE DE LA COMMUNE

Du 5 décembre 1991 au 1er décembre 1992, nous avons enregistré :

- 13 naissances
- 16 mariages
- 16 décès

NAISSANCES

HERSANT Cindy	le 20 décembre 1991
SORIN Lolita	le 04 février 1992
BORDIER Elodie	le 13 mars 1992
NIVOIX Marion	le 16 avril 1992
HANY Jean	le 19 avril 1992
CHAUPITRE Dorothee	le 22 avril 1992
SIMON Baptiste	le 14 mai 1992
CHAUVIN Matthieu	le 18 mai 1992
CHAUVIN Sylvain	le 18 mai 1992
NEVEU Romuald	le 26 juillet 1992
SEYEUX Orianne	le 02 août 1992
MIOT Aurélie	le 10 octobre 1992
BOURDET Adrien	le 20 novembre 1992



DECES

- ALIX Madeleine épouse BLANCHARD décédée le 11 décembre 1991 à SAINT M'HERVÉ
- BEAUGENDRE Joséphine veuve OLIVIER décédée le 20 décembre 1991 à NANTES
- RENOULT Germaine veuve BARDAINE décédée le 30 décembre 1992 à VITRÉ
- BOULIERE Henri décédé le 8 janvier 1992 à RENNES
- ESNAULT Marie veuve COMMUNAL décédée le 11 janvier 1992 à SAINT M'HERVÉ
- BARDAINE Angèle épouse JAMAUX décédée le 16 janvier 1992 à SAINT M'HERVÉ
- HERY Joseph décédé le 16 février 1992 à SAINT M'HERVÉ
- CAILLET Henri décédé le 20 février 1992 à VITRÉ
- GALLON Marie veuve JAMAUX décédée le 26 février 1992 à VITRÉ
- BRISSIER Albert décédé le 29 février 1992 à SAINT M'HERVÉ
- BLANCHET Berthe Veuve ORHANT décédée le 1er mai 1992 à VITRÉ
- JAMAUX Joseph décédé le 15 juin 1992 à VITRÉ
- MOREL Germaine Veuve PERDRIEL décédée le 17 juin 1992 à VITRÉ
- CHRETIEN Jean Baptiste décédé le 18 juillet 1992 à VITRÉ
- BRISSIER Jean décédé le 7 septembre 1992 à VITRÉ
- REGERAU Christian décédé le 19 novembre 1992 à VITRÉ

MARIAGE

MARIAGE à SAINT M'HERVÉ

Pierrick LEVIEUX et Marie-Madeleine BARON, mariés le 18 juillet 1992

Thierry SEGRETAIN et Fabienne BEAUDUCEL, mariés le 1er août 1992

Ronan LE ROCH et Myriame BEAUGENDRE, mariés le 22 août 1992

Dominique BAGUELIN et Rachel GRANGER, mariés le 29 août 1992

Jean-Pierre BOUCHERIE et Isabelle GRANGER, mariés le 12 septembre 1992



Jean Michel AUBERT et Catherine MAUDET, mariés le 25 avril 1992 à LE PERTRE

Michel MIOT et Catherine LOYZANCE, mariés le 23 mai 1992 à MEZIERES SUR COUESNON

Thierry AUGARDE et Jacqueline PILET, mariés le 30 mai 1992 à LE MARILLAIS (Maine et Loire)

Gérard GRIMOUX et Valérie CHENEVIÈRE, mariés le 6 juin 1992 à POCE LES BOIS

Olivier ROULE et Stéphanie DINE, mariés le 27 juin 1992 à MONTREUIL SOUS PEROUSE

Claude GELY et Christèle SERRE, mariés le 27 juin 1992 à LESCURE (Tarn)

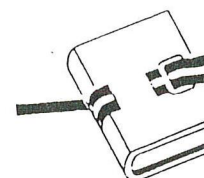
Alain PIAU et Brigitte HANY, mariés le 11 juillet 1992 à BOURGON (Mayenne)

Pascal BARBOT et Isabelle LORIARD, mariés le 17 juillet 1992 à POCE LES BOIS

Philippe GUILLOUX et Fabienne GABLIN, mariés le 1er août 1992 à BALAZE

Philippe GRANGER et Catherine ORHANT, mariés le 7 août 1992 à ARGENTRE DU PLESSIS

Philippe LEROUGE et Sylvie NOEL, mariés le 3 octobre 1992 à LA CROIXILLE (Mayenne)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

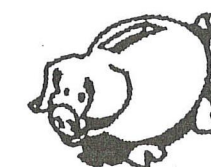
CHAP 60 - DENREES ET FOURNITURES	=====	131 500
CARBURANT	7 000	
FOURNITURES DE VOIRIE	49 000	
FOURNITURES SCOLAIRES	22 000	
FOURNITURES DE BUREAU	18 000	
AUTRES	35 500	
CHAP 61 - FRAIS DE PERSONNEL	=====	604 300
REMUNERATION PERSONNEL PERMANENT	354 700	
CHARGES SOCIALES	159 100	
REMUNERATIONS DIVERSES	80 000	
AUTRES	10 500	
CHAP 62 - IMPOTS ET TAXES	=====	9 620
CHAP 63 - TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	=====	411 340
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	5 700	
ENTRETIEN DES BATIMENTS	40 000	
ENTRETIEN VOIRIES ET RESEAUX	238 400	
ENTRETIEN MAT. OUT. MOB.	20 000	
ELECTRICITE EAU	43 000	
PRIMES D'ASSURANCES	20 000	
AUTRES	44 240	
CHAP 64 - PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	=====	655 202
CONTINGENT POUR AIDE SOCIALE	115 158	
PARTICIPATION COLLEGES PUBLICS	17 634	
PARTICIPATION ECOLE PRIVEE	150 400	
CONTINGENT POUR SERVICE INCENDIE	23 827	
PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES		
- SIDEC	38 070	
- SYNDICAT DES EAUX	3 000	
- SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	6 000	
- SICTOM	178 637	
AUTRES CONTINGENTS	62 000	
AUTRES	60 476	
CHAP 65 - ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS	=====	57 670
SUBVENTIONS	56 170	
AUTRES	1 500	
CHAP 66 - FRAIS DE GESTION GENERALE	=====	180 428
FETES ET CEREMONIES	27 000	
FRAIS DE TRANSPORT	9 500	
IMPRESSION ET RELIURE	4 000	
DOCUMENTATION GENERALE	6 000	
FRAIS DE P.T.T.	17 000	
INDEMNITE DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS	70 000	
DEPENSES IMPREVUES	40 828	
AUTRES	6 100	
CHAP 67 - FRAIS FINANCIERS	=====	153 812
INTERETS	143 812	
FRAIS FINANCIERS DIVERS	10 000	
CHAP 83 - PRELEV. POUR DEPENSES INVESTIS.	=====	984 166

DEPENSES TOTALES 3 188 038

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP 70 - PRODUITS DE L'EXPLOITATION	=====	134 340
VENTE PRODUITS OU SERVICES	3 000	
REDEVANCES ORDURES MENAGERES	129 840	
AUTRES	1 500	
CHAP 71 - PRODUITS DOMANIAUX	=====	13 968
LOCATIONS	12 268	
AUTRES	1 700	
CHAP 72 - PRODUITS FINANCIERS	=====	5 615
CHAP 73 - RECouvreMENTS - SUBVENTIONS	=====	56 207
RECouvreMENT DES TRAITEMENTS	50 000	
AUTRES	6 207	
CHAP 74 - DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT	=====	1 109 505
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 109 360	
AUTRES	145	
CHAP 75 - IMPOTS INDIRECTS	=====	47 730
ATTRIBUTION/PERMIS DE CHASSER	2 000	
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	44 230	
LICENCE DES DEBITS DE BOISSON	500	
IMPOTS SUR LES SPECTACLES	1 000	
CHAP 77 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	=====	1 376 334
PRODUITS CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 092 405	
ATTRIB. FONDS NATIONAL T.P.	60 828	
ATTRIB. FONDS DEPARTEM. T.P.	111 202	
COMPENSATION AU TITRE T.F.P.B.	92 285	
COMPENSATION AU TITRE T.P.	19 614	
CHAP 82 - EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	=====	444 339

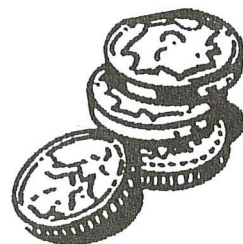
RECETTES TOTALES 3 188 038



INVESTISSEMENT

DEPENSES

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	591 786
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	80 489
ACQUISITIONS DE TERRAINS	174 462
ACQUISITIONS DE BATIMENTS	30 000
ACQUISITIONS DE MATERIELS DIVERS	172 333
TRAVAUX DE BATIMENTS	2 716 682
SALLE LOUIS GRIMOUX	1 976 393
SALLE POLYVALENTE	78 143
MAIRIE	58 123
EGLISE	254 023
ANCIENNE SUPERETTE	350 000
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX	965 377
ECLAIRAGE PUBLIC	23 295
AMENAGEMENT VC ET CR	287 605
ESPACES VERTS	5 586
PARKINGS	561 396
EFFACEMENT DE RESEAUX	87 495
SUBVENTIONS RAVALEMENT DE FACADES	100 000
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	500 000
DEPENSES IMPREVUES	68 996
DEPENSES TOTALES.....	5 400 125



RECETTES

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	1 084 759
FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A.	278 397
REMBOURSEMENT ENQUETES PUBLIQUES	1 271
PRODUIT DES EMPRUNTS	1 865 000
PRELEVEMENT SUR RECETTE DE FONCTIONNEMENT	984 166
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 186 532

RECETTES TOTALES.....5 400 125



INFORMATIONS AMELIORATIONS DE L'HABITAT

Vous envisagez l'amélioration de votre habitation, voici quelques adresses qui peuvent vous être utile :



A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
22, rue Poullain Duparc RENNES
Tél : 99.78.27.27

Une permanence est assurée au Centre Social de VITRÉ les 2ème et 4ème mardi du mois de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

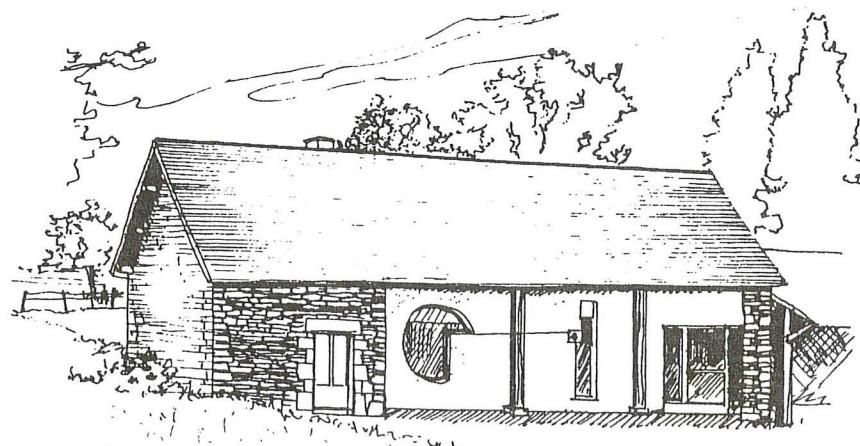
C.D.H.R. (Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural)
33, Boulevard Solférino RENNES
Tél : 99.31.63.14

Quand vous contactez cet organisme vous munir de votre avis d'imposition. (aide en fonction des revenus)

Le Conseil Général met également à la disposition des particuliers, un service de conseil architectural. Ce conseil est gratuit, n'hésitez pas à le solliciter.

S'adresser pour le secteur de Vitré à la Mairie de VITRÉ Tél : 99.75.05.21. Architecte Conseil : Monsieur Patrick MOTTE

Pour les JEUNES AGRICULTEURS, le Conseil Général verse également des aides à la décohabitation. Les dossiers de demande de subvention sont à retirer en Mairie.



TARIFICATION 1993

ASSAINISSEMENT

La redevance assainissement se compose comme suit :

- Prime fixe	300 f
- de 0 à 150 M3 de consommation d'eau	8 f le M3
- de 151 à 300 M3 de consommation d'eau	4 f le M3
- + de 300 M3 de consommation d'eau	gratuit

Pour les habitations branchées sur un puits, il est appliqué un forfait de 300 f par foyer.

Redevance pour les exploitations agricoles

- Prime fixe	300 f
- de 0 à 120 M3 de consommation d'eau	8 f le M3
- + de 120 M3 de consommation d'eau	gratuit

ORDURES MENAGERES

Vu l'augmentation constante de la participation communale au S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères), la commune se voit obliger de modifier les tarifs de la redevance. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 1993.

Foyer 1 personne	175 F
Foyer 2 personnes	310 F
Foyer 3 personnes	415 F
Foyer 4 personnes et +	480 F
Résidence secondaire	175 F
Gîte - Commerce	175 f

Rappel : le ramassage des ordures ménagères a lieu le mardi de chaque semaine.

DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES ET DE FRELONS

A compter du 1er janvier 1993, un forfait de 50 francs sera facturé à toute personne faisant appel aux Sapeurs Pompiers pour la destruction de nids de frelons ou de guêpes

Important

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

De quoi s'agit-il ?

Dispenser des soins infirmiers et d'hygiène et aider à l'accomplissement des actes essentiels de la vie pour :

- éviter une hospitalisation ou accélérer le retour à domicile
- prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé de la personne âgée et donc son admission en établissement (maison de retraite, établissement de long séjour..)

Les bénéficiaires

Tout assuré âgé de plus de 60 ans. Exceptionnellement, tout assuré âgé de moins de 60 ans, sur justificatif médical.

Comment obtenir cette aide ?

Le médecin traitant établit une prescription médicale. Le service de soins adresse au Service Médical dont dépend l'assuré un avis d'admission.

Réalisation pratique de l'aide

L'aide est assurée par des auxiliaires médicaux ou para-médicaux (infirmières, aides-soignantes, pédicures). Une infirmière diplômée coordonne l'ensemble du service afin d'apporter un maximum de bien être à la personne. La durée de la prise en charge est variable suivant l'état de la personne, selon le nombre de places disponibles, de l'aide à l'entourage possible.

Qui paie ?

Le service de soins à domicile reçoit de la part d'un organisme d'Assurance Maladie (C.P.A.M., M.S.A....) un forfait, la prestation étant gratuite pour le bénéficiaire.

Où s'adresser ?

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE
DU PAYS DE VITRÉ
4, Jardins de la Trémoille
35500 VITRÉ
Tél : 99.75.84.13

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Etablissement social accueillant des personnes âgées pour une période déterminée et de courte durée (trois mois maximum)

En règle générale, il s'agit de quelques chambres ou logements réservés à cet effet dans les établissements assurant un hébergement permanent

Qui Paie ?

Le prix de journée d'hébergement temporaire est à la charge de la personne âgée elle-même, de ses enfants ou de l'aide sociale (si l'établissement est habilité)

Possibilité d'intervention des caisses de retraite.

Où ?

à VITRÉ
5, jardin de la Trémoille

LA TÉLÉ-ALARME

La télé-alarme est un moyen de vous sécuriser et de rester en lien avec l'extérieur 24 h/24 h, 365 jours par an. Elle vous permet en effet d'alerter et de déclencher des secours en cas de chute, maladie ou risque d'agression.

Le Département d'Ille et Vilaine dispose d'un dispositif télé-alarme publique subventionné par le conseil Général.

Combien ?

Le coût de l'installation est de 176,40 f et celui de l'abonnement de 120 f/mois (au 01.07.92)

Où s'adresser ?

Pour en faire la demande, il vous suffit de vous adresser au relais local dont dépend votre domicile.

C.C.A.S. de VITRÉ
27, rue Notre Dame
Tél : 99.75.04.60
Contacter Mme BELLEY

AIDE MÉNAGÈRE

Si vous éprouvez des difficultés pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (soins du ménage, relations avec l'extérieur) les services d'une aide ménagère peuvent vous permettre de demeurer chez vous, en vous apportant un appui matériel et moral.

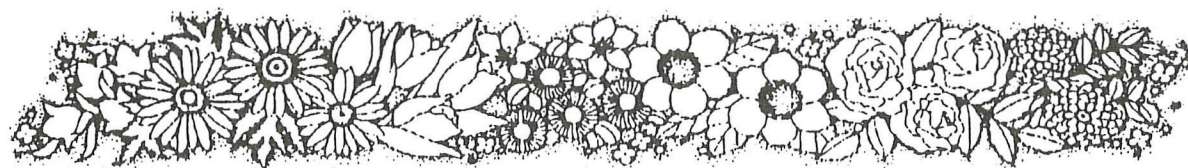
Comment en bénéficier ?

Vous êtes âgé de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) vous pouvez y prétendre et bénéficier d'une prise en charge qui différera selon vos ressources. Cette prise en charge se fera soit par les caisses de retraite, soit au titre de l'aide sociale.

Où s'adresser ?

C.C.A.S
MAIRIE DE SAINT M'HERVÉ

Si vous pouvez bénéficier de l'un de ces services, adressez-vous à la mairie ou auprès de Madame GOUSSE.



VIVRE SA RETRAITE

Ce livre est à votre disposition soit auprès des responsables du Club où à la mairie. Il vous sera prêté pour une durée de 8 jours. Ce livre vous renseignera sur tout ce qui concerne votre retraite, vos droits tant sur le plan aide ménagère, soins à domicile, habitat, impôt, ect.



UNE RÉUNION D'INFORMATION SUR LA RETRAITE
AURA LIEU
A LA SALLE COMMUNALE
LE JEUDI 11 FÉVRIER 1993 à 14 H

Sujets abordés au cours de cette réunion : retraite, impôts, logement, aides à la dépendance.....



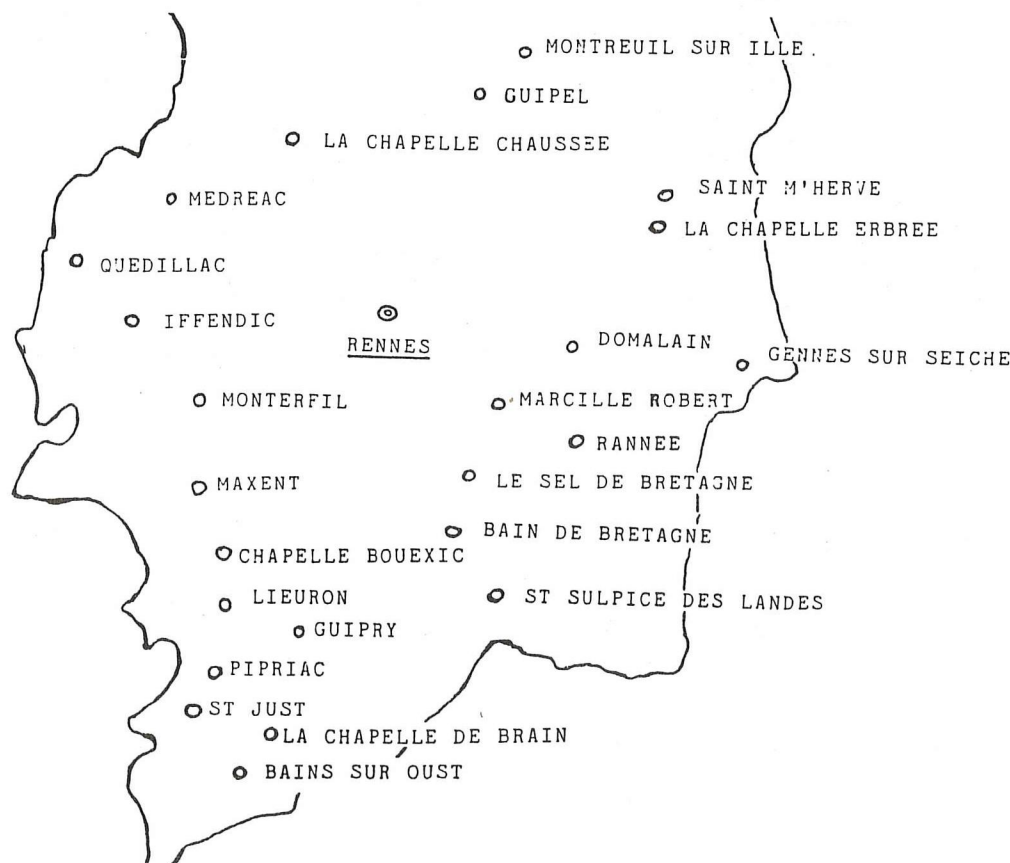
ASSOCIATION FAMILIALE DES MAISONS D'ACCUEIL (A.F.M.A.)

L'A.F.M.A. a pour but de permettre à des familles défavorisées (chômage, situation familiale, santé, peur de quitter leur quartier ...) de prendre des vacances familiales à la campagne.

Une Maison d'Accueil, **c'est à la fois une maison individuelle** qui est soit prêtée, soit louée ou que nous rénovons **et une équipe de 3 à 10 personnes, les accueillants**, qui vont préparer la maison, organiser l'accueil, prendre le temps d'échanger, de dialoguer, d'écouter la famille accueillie, à découvrir toutes les richesses du milieu rural (les animaux de la ferme, les activités de la campagne, le jardinage, la découverte des produits agricoles...).

Ainsi, cet été, 800 familles ont pu partir en vacances, dont 48 ont été accueillies sur 25 communes du Département.

LES MAISONS D'ACCUEIL EN ILLE ET VILAINE EN 1992



L'équipe accueillante de SAINT M'HERVÉ composée de Mr GAUTIER Joseph et Monsieur et Madame DINOMAS Daniel, assisté des familles DAVID Constant, LOUIS Marie, ORRIERE Maryvonne, GARY Hélène, GUILLOIS Marie-Thérèse, LERETRIF Romain, MOREL Henri, CAILLET Henri et HERVAGULT Jean.

SAINT M'HERVÉ a accueilli cet été 2 familles dans la maison de Monsieur GAUTIER Joseph au lieu dit "Le Lacul de Loyère" :

- du 08.07 au 01.08 Madame RIOU et ses 2 enfants de 16 ans et 2 ans venant de SAINT BRIEUC.
- du 04.08 au 31.08 Mr et Mme ANGELES et leurs 4 enfants âgés de 10 à 2 ans venant de VITRY sur SEINE.

Une fois par semaine, les accueillants, leurs enfants et les familles accueillies se sont rencontrés au cours d'activités tels que cerf-volant, art floral, plage ou jeux divers dans des réunions cantonales ou semi-départementales.

A l'issue des vacances, les familles accueillies ont gardé de très bons souvenirs, d'accueil chaleureux tels ces témoignages :

- "Nous avons eu le bonheur de rencontrer des gens extrêmement gentils qui nous ont reçu comme leurs enfants "
- "Avant de partir en vacances, j'étais repliée sur moi, maintenant, au retour des vacances, je voudrais que s'ouvrent les portes des H.L.M."

Même les enfants des familles accueillies ont gardé d'agréables souvenirs :

- "On est allé dans une ferme prendre le lait des vaches et on a vu des chatons, et tous les animaux de la ferme. On est allé chercher des mûres et des escargots. On a vu une grenouille et une souris. On a étudié les frelons, les araignées, comment elles capturent les insectes pour l'hiver..."

Suite à tous ces témoignages, l'équipe accueillante de SAINT M'HERVÉ espère renouveler l'opération l'année prochaine et mobiliser de nouveaux accueillants. **Pour tous ces renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à contacter l'un des membres de l'équipe ou directement l'A.F.M.A. au numéro de téléphone : 99.53.83.12.**



FETE PAROISSIALE

La salle omnisports et ses abords mis à la disposition de la paroisse par Monsieur le Maire et son Conseil a permis de réaliser un projet souhaité par Monsieur L'Abbé DESMOTS.

Fête du dimanche 20 septembre 1992

Grâce à son initiative et avec la participation de nombreux bénévoles cette fête a vu le jour.

Pourquoi cette fête ? Peut-être pour permettre aux trois paroisses regroupées depuis un an de se retrouver pour une journée d'amitié.

Cette rencontre a commencé par une célébration eucharistique avec thème " Les Jeux Olympiques".

Elle s'est prolongée sur le terrain des sports tout l'après midi , une occasion de découvrir les talents de Monsieur REUMEAU dit "Clown Krado".

La diversité des ses attractions et contes, entre-coupés de jeux interclochiers, ont fait surgir des applaudissements chaleureux.

Une quête sur le terrain accompagnée d'un chèque remis par l'association vont lui permettre de continuer à porter solidarité et dévouement dont il fait preuve dans certains pays où existe la misère.

Merci à tous et à une prochaine fois (Pourquoi pas ?).



CONCERT SAINTE CECILE

Le groupe choral "Chant d'Amitié" a fêté la Sainte Cécile en l'église de SAINT M'HERVÉ. Fort de ses quatre-vingt chanteurs des communes de ST M'HERVÉ, BALAZÉ, PRINCÉ, CHATILLON, ST CHRISTOPHE, c'est devant un public nombreux et enthousiaste qu'il s'est produit.

Dirigés par l'Abbé DESMOTS tous ces choristes, deux heures durant, ont chanté Dieu, La Vierge Marie, l'homme, la paix, la vie ! Les voix retentissaient fortes et sûres sous les voûtes de l'église du village. Soutenues à l'orgue au clavier duquel se produisait un organiste de talent.

De jeunes musiciens nous ont interprété différents morceaux de compositeurs célèbres. Nous nous en réjouissons : avec eux la relève est assurée !

Orgue et flûte se sont mariés pour de trop courts instants .. Nous étions sous le charme !

Monsieur le Maire de SAINT M'HERVÉ a remercié chaleureusement tous ceux qui ont contribué au succès de cette soirée, laquelle était consacrée à la petite bourgade de ROAIX, près de Vaison la Romaine. La quête pour ce village a rapporté près de quatre mille francs.

Toute fête se termine par le pot de l'amitié et c'est avec joie que tous : musiciens, chanteurs, familles, amis ont pris le chemin de la salle communale et là, croyez-le si vous le voulez bien il y a eut un deuxième concert!!!



CLUB DE L'AMITIÉ

Composition du bureau

Président	Joseph ORHANT
Vice-Présidents	Marie DAVID - Pierre GENOUEL
Trésorier	Henri GANDON
Trésorier-Adjoint	Marie Claire ORHANT
Secrétaire	Joseph Boyère
Secrétaire-Adjoint	Cécile TRAVERS
Autres Membres	13 membres

Le nombre des adhérents est de 110 personnes.
Tous les 1er et 3ème jeudis de chaque mois, réunion à la salle communale pour la belote, les palets et divers jeux

La première réunion de l'année 1992 s'est déroulée pour les traditionnels voeux suivis de la Galette de Rois, en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur le Recteur.

La principale réunion s'est organisée à "La Pénrière" avec une messe célébrée à la chapelle par Monsieur l'Abbé DESMOTS, le 2 juin 1992 puis un repas servi au restaurant Roussel.

Le 23 juillet nous avons invité le Club de Chatillon en Vendelais pour un après-midi de détente qui nous a permis de resserrer des liens d'amitié, avec galettes et saucisses.

Concours Cantonnal de palets le 2 juin 1992
Concours Cantonnal de belote le 1er septembre 1992

Une journée de détente à QUÉBRIAC le 30 septembre où nous avons visité le Musée International de la Faune et les Haras de la Touche Porée, avec une ambiance formidable.

Le but de notre Club est de donner un peu de distraction aux retraités, en créant des liens entre eux et nous espérons avoir de nouveaux adhérents au cours de l'année 1993.



CONCOURS DES FERMES ET MAISONS FLEURIES

MAISON AVEC JARDIN

01	Mme VETTER Gisèle	Le Poirier
02	Mme VETTER Elisabet	Les Prunelais
03	Mr et Mme VETTER Henri	5, rue de l'Ecole
04	Mr et Mme GANDON Henri	6, rue de Balazé
	Mme MOREL Marie-Madeleine	2, lot des Camélias
05	Mme ORRIERE Marie-Thérèse	La Forgerie
	Mr et Mme LUCIEN Gérard	1, rue des Marronniers
06	Mr et Mme RENOULT Jean	Le Logis
07	Mme MOREL Marie	Le Point du Jour
08	Mme CHAUVEL Carole	le Haut Grée
09	Mme DENOVAL Thérèse	9, rue de la Mairie

MAISON SANS JARDIN, BALCON OU TERRASSE

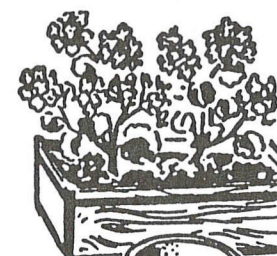
01	Mme BRICIER Madeleine	8, rue de Ruellan
02	Mr et Mme GENOUEL Georges	La Brosse
03	Mme FAUCON Thérèse	La Gaumeraie
04	Mme TROPEE Jean-Louis	Le Paty de la Lieue
05	Mme SICOT Simone	20, rue de Vitré

FERMES FLEURIES

01	Mr et Mme MOREL Daniel	La Brayancière
02	Mr et Mme BOYERE Joseph	La Pinonnais
03	Mme CHAUPITRE François	La Pifferie
05	Mme CHAUVIN Laurence	Les Beausses

ART FLORAL

Suite au succès remporté par le cours d'art floral dispensé avant les fêtes de Noël, de nouvelles rencontres auront lieu avant Pâques et également avant la fête des mères.
Inscription en mairie .



A.P.E.L. - A.E.P.E.C.



L'Assemblée Générale des deux associations de parents d'élèves A.P.E.L. (animation éducative) et A.E.P.E.C. (gestion) a eu lieu le vendredi 09 octobre 1992.

Lors de cette assemblée nous avons rappelés les différents buts de l'association, puis on est passé au compte rendu des activités et réalisations de l'année 91/92 et au compte rendu financier.

Différents projets de l'année

Réunion courant décembre pour les parents sur le thème
La Télévision Parents Enfants
Le Sommeil de l'Enfant et Rythme de vie

Aménagement de la cour
Branchement tout à l'égout

Elections des deux bureaux

A.P.E.L.

Président
Vice Présidente
Secrétaire
Membres

F. NIVOIX
R. AMIOT
F. DAVID
M. CAILLET
M.T. GUILLOIX
M. LANCELOT
B. LOUVEL
M. MARIN
G. VETTER
B. CHEMIN Princé
M. GAUTIER Princé

A.E.P.E.C.

Président
Vice Président
Secrétaire
Trésorier
Membres

M. ORRIERE
A. GENOUEL
M. JEULAND
Th. BOUÉ
Cl. CHAUVIN
P. CHRETIEN
P. DAVARD
D. DYLLIS
R. FAUCON
F. NIVOIX
S. SIMON
J.P. OLLIVIER Princé
M.J. FOUCHER Princé

FETE D'ÉTÉ 1992



Merci à P. ORHANT - V. GALLON - J. LOURY pour les nombreuses années passées dans l'association

Bienvenue aux nouveaux membres Cl. CHAUVIN - P. DAVARD - B. LOUVEL

DATES A RETENIR :

Samedi 20 février 1993 : CONCOURS DE BELOTE
Dimanche 8 juillet 1993 : FETE D'ÉTÉ

CLASSE DE DECOUVERTE

12 AV 22 MAI 1992

LA FRASSE



A.P.E.L. - A.E.P.E.C.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE ANNEE SCOLAIRE 1992/1993

Répartition des cours

Classe Maternelle.....	Mme PIRIOU Dominique --	39 enfants
(PS -MS et 2/3 GS).....	Agent de service Mlle POULARD Elisabeth	
1/3 GS + C.P.....	Mme RONCERAY Thérèse -	22 enfants
C.E.1.....	Mme COUDRAY Eliane --	17 enfants
	Suppléante Mlle LUCAS Florence	
C.E.2 + C.M.1.....	Mme KERJOUAN Florence -	19 enfants
C.M.1 = C.M.2.....	Mr MIGNAN Yves ----	28 enfants

Projet d'école - Principaux objectifs :

- Favoriser le bien-être de chaque enfant et développer la confiance en soi;
- Privilégier la maîtrise de la langue (orale et écrite)
- Ouvrir l'école sur le monde extérieur
- Développer la créativité

Dans cette optique, quelques actions éducatives seront mises en oeuvre au cours de cette année scolaire :

- maternelle (MS et GS) : des cours de danse, d'expression corporelle
- C.P.: emploi de la vidéo pour développer le plaisir de lire
- C.E. 1 : mise en scène de sketches et de mimes
- C.E. 2 : monitorat de lecture
- C.M. 1 - C.M. 2 : rédaction d'un conte musical

De plus, les enfants du cycle 3 bénéficieront de l'intervention de Dumistes (des musiciens agréés par l'Education Nationale).

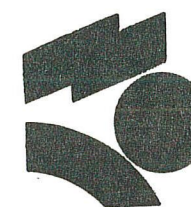
Comme l'an passé, les enfants du C.P. ET DU C.E. 1 fréquenteront la piscine d'Ernée au cours du 3ème trimestre et ceux du C.M. 1 - C.M. 2 continueront l'initiation à l'anglais .

Au cours de l'année, différents spectacles seront proposés aux enfants.

Le Directeur



TRANSPORT SCOLAIRE



La plupart des accidents liés au transport public- et souvent les plus graves - se produisent lors de la descente ou la montée des élèves dans le car.

Chacun doit se sentir concerné ; les collectivités locales, les transporteurs, bien sur, mais aussi vous, parents dont les enfants utilisent un transport par autocar.

Aussi votre participation active et quotidienne est indispensable pour que vos enfants apprennent et respectent les consignes qui assureront leur propre sécurité.

En effet, l'adulte est souvent pris en exemple par l'enfant et son comportement lui sert de référence .

Si vous en avez la possibilité, accompagnez les à l'arrêt du car et venez les chercher.

Il faut savoir que les jeunes, surtout jusqu'à l'âge de 11 ans n'ont pas la même perception du monde environnant que l'adulte et n'apprécient donc pas de la même façon la vitesse, les volumes, les distances...

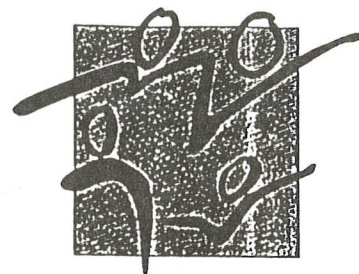
Enfin, rappelez leur les consignes essentielles que chacun devrait connaître et respecter dans son propre intérêt :

- ne pas jouer sur la chaussée
- à l'arrivée du car, s'éloigner du véhicule et attendre l'arrêt complet avant de chercher à monter.
- ne pas provoquer volontairement de bousculades, ce jeu peu intelligent pouvant d'avérer criminel.
- à la descente du véhicule, lorsque l'enfant doit traverser la route, attendre impérativement que le car se soit éloigné. En effet, non seulement le car empêche l'enfant de voir si des voitures circulent sur la route qu'il doit franchir mais il empêche aussi les automobilistes de voir un enfant sur le point de traverser.

Ces quelques règles, faciles à observer, peuvent prévenir de nombreux risques d'accidents.

Apprenons à nos enfants à les respecter.

Communiqué du Conseil Général d'Ille et Vilaine.



FAMILLES RURALES

Chaque année, le centre de loisirs fonctionne au mois de Juillet.

Cette année 45 enfants ont participé à la vie du centre où ils ont pratiqué diverses activités (telles que patins à roulettes, promenades à poneys, piscine, cinéma, jeux cuisine, activités manuelles) encadrés par une équipe comprenant une directrice, 2 animatrices et quelques bénévoles.

Du lundi 20 au vendredi 24 juillet, 8 enfants âgés de 8 à 12 ans ont eu le plaisir de pratiquer un sport nautique : optimist.

A la fermeture du centre un buffet campagnard ainsi qu'un spectacle organisé par les enfants ont accueilli les parents.

Les familles ne bénéficiant pas de bons vacances peuvent prétendre à une prestation de service (C.A.F. - M.S.A) sous certaines conditions.

Le bureau remercie tous les bénévoles qui en permettent le bon déroulement.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact auprès de :
Monsieur Denis LELIEVRE Président Tél : 99.76.70.68
Madame Rolande AMIOT Trésorière Tél : 99.76.71.19

Un mois d'activités s'achève



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Un cadeau pour tous les enfants de la commune. Plus d'une centaine d'albums de "BANDE DESSINÉE" se trouveront en place dans les prochains jours.

Une excellente façon pour la commune de récompenser la fidélité de nos jeunes lecteurs qui sont les assidus.

D'autre part, plusieurs dizaines de COMPACT-DISC seront également à la disposition de tous en JANVIER.

Enfants, adolescents et autres adultes doivent être en mesure de se réjouir en nous rencontrant.

Les membres du bureau souhaitent à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs vœux de bonheur et de santé.



COMMISSION CHEMINS RURAUX - VOIRIE COMMUNALE

Réalisation 1992

Les travaux réalisés cette année pour l'aménagement des chemins ruraux s'élèvent à la somme de 183 125 francs répartis de la façon suivante :

goudronnage 101.400 francs :

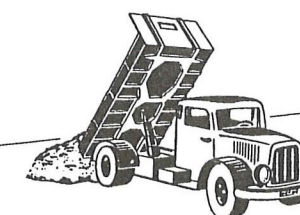
C.R. du Pereyot 320 mètres
C.R. La Bérhaudière 700 mètres

Aménagement 53 125 francs

C.R. La Hodiardière
C.R. La Haute Hairie

Construction 28 600 francs

C.R. La Basse Visseule



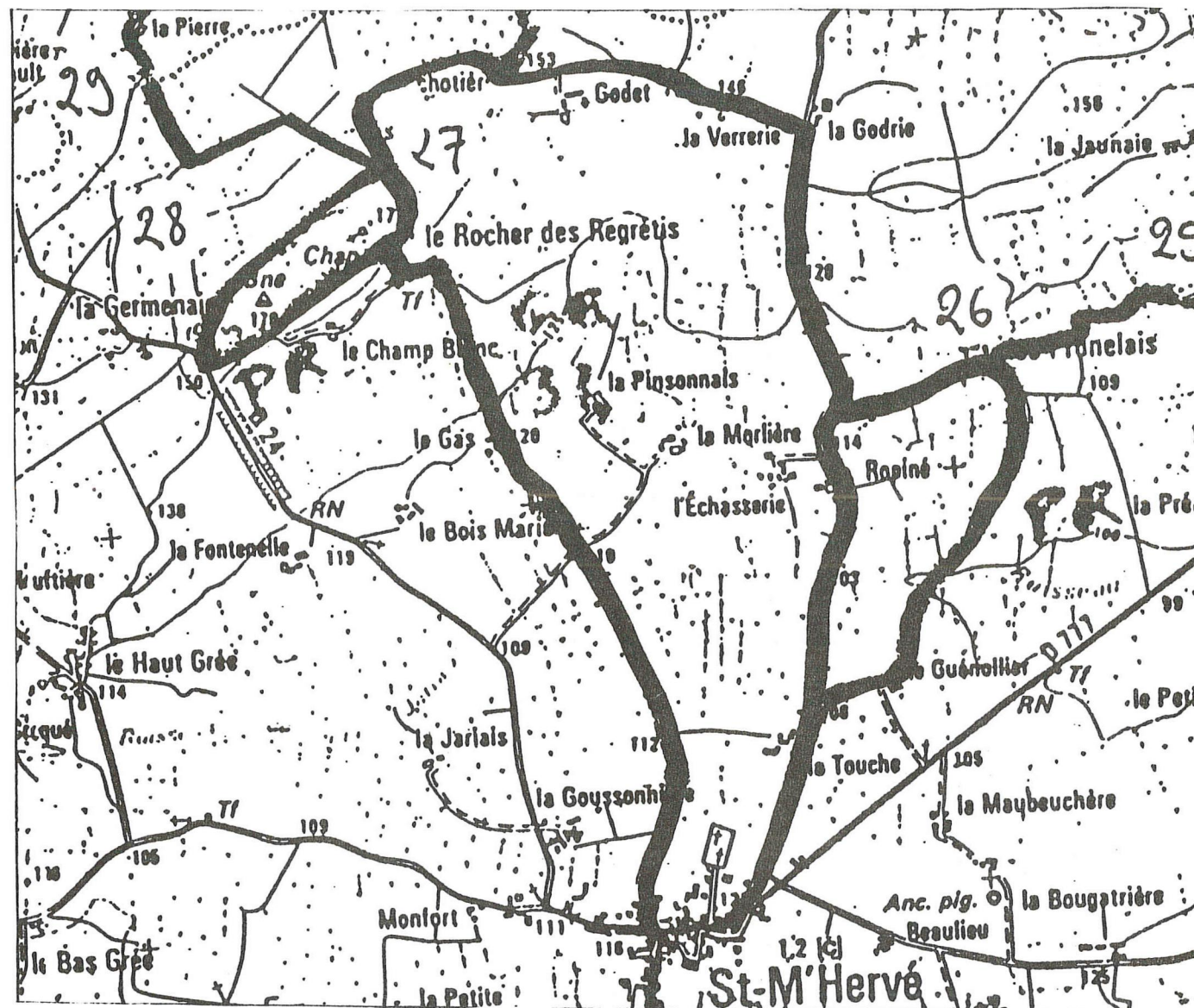
COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

La commission Sports et Loisirs vous présente deux circuits de randonnées balisés.

Lors de votre passage, respectez la propriété privée.

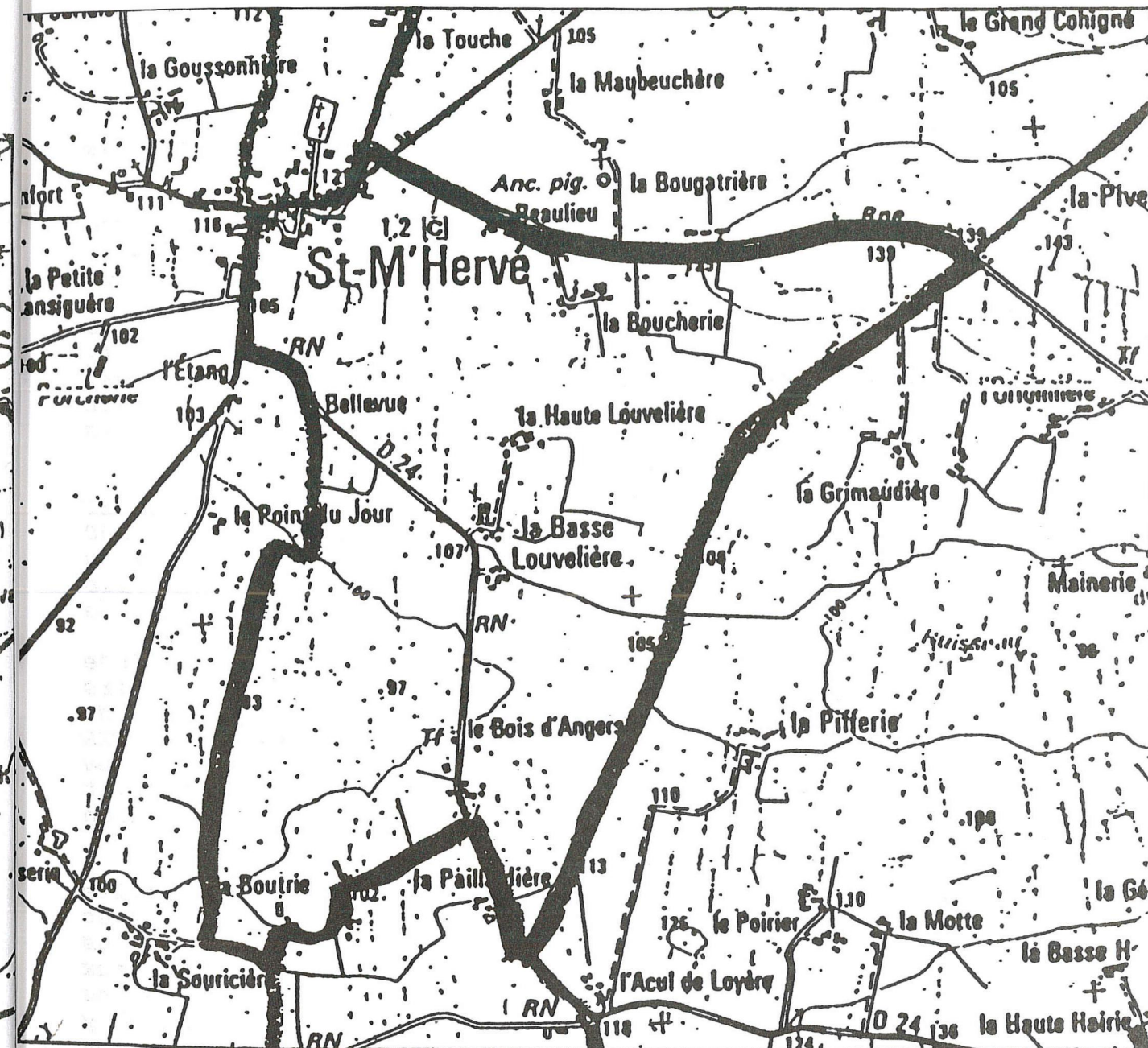
Des randonnées seront organisées au cours de l'année 1993.

CIRCUIT DES REGRETIS



Partir du Bourg - Place de l'église, prendre le terrain des sports et le chemin à gauche de l'entrée de la rue Babin.
Poursuivre ce chemin tout droit jusqu'au Rocher des Regretis. Faire la boucle (du tour du Bois) et rejoindre La Verrerie et la Godrie puis revenir par la Route de Ropiné jusqu'au Bourg.
Pour les plus courageux, possibilité de prendre le chemin des Prunelais et à droite le chemin creux du Guénollier.

CIRCUIT DU PONT RIMBAULT



Départ du Bourg Place de l'église. Prendre la direction de Vitré 1ère route à gauche direction Bourgon.
Après la ferme de Belle-Vue, prendre le sentier GR34 à droite. Avant d'arriver à la Souricière, prendre à gauche. Avant d'entrer dans le champ, prendre à gauche vers la ferme de la Boutrie et du Pont Rimbault.
Prendre le chemin communal jusqu'à la route Route de Bourgon, prendre à droite vers la Paillardière et après ce village prendre le chemin à gauche jusqu'au carrefour de la route du Beuchet et revenir par cette route sur le Bourg.

LE PHENOMENE CHEVAL

Au recensement de 1970, la commune de SAINT M'HERVÉ comptait encore 93 chevaux répartis sur 72 exploitations.

Neuf ans plus tard, en 1979, elle ne comptait plus que 8 chevaux répartis cette fois-ci sur 4 exploitations seulement.

C'est au recensement de 1988 que l'on voit remonter les statistiques puisque l'on dénombrera 25 chevaux répartis sur 6 exploitations; L'arrivée de la ferme équestre à "La Hairie" et le développement du "Cheval de loisirs" en seront les raisons essentielles.

Aujourd'hui, en 1992, c'est déjà 40 chevaux et poneys que l'on dénombre dans les champs au bord des routes de la commune, sans être précis quant à leur nombre, leur propriétaire ou l'utilisation qui en est faite. De plus, le besoin de retour à la nature, les temps de loisirs qui augmentent et se diversifient, le prix du loisir cheval qui devient compétitif, la mise en disponibilité des terres qui va grandissante. C'est aussi l'équitation pratiquée plus librement, le développement des itinéraires de randonnées et les hébergement qui les jalonnent.

Ainsi, au mois d'avril 1992, LES AMIS DU CHEVAL D'ILLE ET VILAINE (association type loi 1901 qui compte plus de 300 membres) ont relié REDON au MONT SAINT MICHEL en 15 jours en faisant halte à SAINT M'HERVÉ d'ailleurs. Actuellement, ils préparent avec les départements voisins, un tour de Bretagne de 60 jours à cheval.

C'est dans cet engouement pour le cheval qu'est née l'idée d'un **parcours équestre**. Avec la création d'activités de loisirs autour du Plan d'Eau de Haute Vilaine, la mise en place de sentiers de randonnée, les amis du cheval du secteur de VITRÉ ont souhaité s'adonner à leur loisir dans un espace adapté. La disponibilité d'une parcelle de 5 hectares dont le département était propriétaire convenait tout à fait par sa situation géographique et sa pente prononcée en bordure du plan d'eau.

Un projet a été monté qui comprendra 12 difficultés, telles que saut de troncs d'arbres; de buttes de terre, d'escaliers et aussi de deux passages à gué pour les chevaux de selle et les attelages, de quatre difficultés plus spécifiques aux attelages, d'un rond de longue, d'une aire de détente et d'une aire de stationnement pour les véhicules. L'accès devrait y être libre et gratuit pour tous les membres de l'association qui pratiquent le cheval.

Le 26 et 27 juin un rassemblement de chevaux du département inaugurera le parcours, et l'on attend50 CHEVAUX.

Chevalement vôtre.

La Ferme Equestre de la Haute Hairie

SAPEURS POMPIERS DE SAINT M'HERVÉ

Centre de Première Intervention

Du 1er janvier au 31 octobre 1992, nous sommes intervenus :

- 7 fois pour feu de cheminée
- 19 fois pour destruction de nids de guêpes et frelons
- 8 fois pour feux : broussailles, fermes, hangar, atelier, base nautique et autres
- 1 fausse alerte.

Nous sommes intervenus 4 fois en renfort pour le Centre de Secours de Vitré. Celui-ci faisant de plus en plus appel.

Monsieur Edmond CHAUVIN, ayant atteint l'âge de la retraite sapeur pompier, a cessé ses fonctions depuis le 18 janvier. Il a été remplacé par Monsieur Jean-Yves LUCAS.

Messieurs AMIOT Jean-Yves et LUCAS Jean-Yves ont obtenu leur Brevet National des Premiers Secours.

Cette année, la municipalité a renouvelé les tenues d'intervention.

LIVRAISON DE LA PREMIERE MOTO-POMPE
ANNEE 1954





UNION NATIONALE DES COMBATTANTS AFRIQUE DU NORD

Notre Assemblée Générale a eu lieu le vendredi 7 février 1992 à la salle "Louis Grimoux"; bonne participation des adhérents, près des deux tiers accompagnés de leurs épouses. Après les différents comptes rendus, élection du tiers sortant, ont été réélus : Francis AUBERT, Rémi BEAUDOUIN, élu : Edouard MORICEAU.

La soirée s'est achevée par une galette des rois, suivi de quelques danses.

En association avec la section A.C.P.G., l'armistice du 8 mai 1945 a été commémoré le dimanche 10 mai 1992.

Le samedi 25 juillet se déroulait le traditionnel méchoui annuel au village de l'Echasserie avec un succès égal aux précédents.

Nous avons commémoré l'armistice du 11 novembre 1918, le dimanche 15 novembre 1992 par une messe du souvenir célébrée par Monsieur le Recteur, en présence Monsieur le Maire, de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, d'une délégation de la Brigade de Gendarmerie de Chatillon en Vendelais et également du Corps des Sapeurs Pompiers de SAINT M'HERVÉ, des anciens combattants de toutes les générations du feu, accompagnés de quelques jeunes de la future association "Soldat de France" au sein de l'U.N.C.

Commémoration également du 30ème anniversaire de la fin des hostilités en Algérie, à cette occasion il a été procédé à deux décorations : Croix du Combattant à Monsieur Pierre JOLIVET - Médaille de Bronze du Mérite de l'U.N.C. à Monsieur Basile ORRIERE.

Pour marquer ce 30ème anniversaire cette journée du souvenir se poursuivait par un banquet avec la participation de près de 80 convives.

Le concours de belote aura lieu le samedi 27 février 1993.

L'assemblée générale se déroulera un vendredi la première quinzaine de février 1993

Suite à l'assemblée générale, voici la composition du bureau :

Président d'honneur	Louis HÉRY (39-45)
Président	Henri CAILLET (A.F.N.)
Vice-Président	Rémi BEAUDOUIN
Secrétaire	Francis AUBERT
Trésorier	Francis SIMON
Secrétaire-Adjoint	Pierre-Marie BEAUPERE
Trésorier-Adjoint	Clément GAUTIER
Porte-Drapeau	Daniel DINOMAS
Assesseurs	Georges GADEBOIS
	Edouard MORICEAU

Nombre d'adhérents : 52

ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE 1939-1945

L'année en cours a vu la disparition après plus de 30 années de dévouement de notre président Monsieur Henri **BOULIERE**. En conséquence des élections ont eu lieu le dimanche 29 mars, salle de la Mairie.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président	GANDON Henri
Président d'honneur	ORRIERE Raymond
Vice-Président	BUFFET Jean
Secrétaire	HERY Louis
Secrétaire Adjoint	MARION Henri
Trésorier	JAMAUX Pierre
Porte-drapeau	LEVEQUE Jules

Le 10 mai, nous avons commémoré l'armistice 39-45 avec les camarades A.F.N. . . Messe pour tous les camarades défunts, Cérémonie au monument aux morts, ensuite verre de l'amitié salle de la mairie.

Tous les camarades 39-45 se sont retrouvés pour un substantiel repas.

Au cours de l'année 1992 deux autres combattants prisonniers nous ont quitté : Joseph PLANCHAIS et Jean CHRETIEN.

AMICALE DES PALESTISTES DE SAINT M'HERVÉ

Composition du bureau

Président	Joseph BÉNARD
Vice-Président	Gérard LEMOINE
Secrétaire	Michel BOULIERE
Trésorier	Jean-Claude GENOUEL
Membres Actifs	Jean-Yves AMIOT
	Georges GADBOIS
	Michel BLANCHET
	Germain ORRIERE

Environ 80 personnes adhérent à l'amicale.

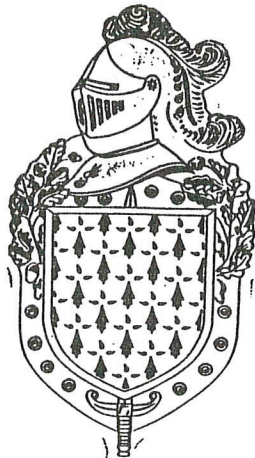
Manifestations organisées en 1992 :

- 2 concours communaux
- 2 concours régionaux

Le 19 septembre 1992, un concours communal s'est déroulé en présence de nombreuses équipes, et la journée s'est terminée autour d'un buffet campagnard, environ 168 personnes ce qui conforte la bonne dynamique de notre amicale.

Entre autre l'amicale a participé aux deux kermesses le 19 juillet 1992 et le 20 septembre 1992 et à un voyage.

GENDARMERIE NATIONALE



La Brigade de Gendarmerie de **CHATILLON EN VENDELAIS** vous rappelle que :

- Pour les appels urgents : téléphone 17 (appel gratuit)
- en cas de changement d'adresse dans le même département, il faut s'adresser à la Brigade de Gendarmerie du nouveau domicile afin d'effectuer la rectification de l'adresse sur la carte grise (délai de quinze jours), se munir d'un justificatif du nouveau domicile (facture E.D.F. - Eau, etc.).
- Les réservistes du Service National doivent effectuer leur changement d'adresse à la Brigade du nouveau domicile.

Les personnes âgées ou vivant dans les villages isolés, reçoivent fréquemment la visite d'individus douteux se disant brocanteurs ou marchands de meubles. Il serait souhaitable lorsque de tels individus se présentent, de relever le numéro d'immatriculation de leur véhicule et de communiquer celui-ci à la Brigade Gendarmerie à l'occasion du passage d'une patrouille.

Depuis quelques temps, certaines personnes sont victimes d'appels téléphoniques anonymes répétés. Si vous faites l'objet de tels appels, sachez que la Gendarmerie dispose de moyens pour mettre sous surveillance les lignes téléphoniques afin de déterminer la provenance de ces appels intempestifs.

Les jeunes gens, dans le premier mois du trimestre suivant leur 17 ans doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

A partir de 18 ans, ils pourront effectuer leur service national dans la Gendarmerie. Pour cela, ils peuvent s'adresser à la Brigade de Gendarmerie de **CHATILLON EN VENDELAIS** où il leur sera fourni les renseignements nécessaires afin d'établir leur dossier.

LE PERMIS A POINTS

Parce qu'il protège votre vie et celle des autres, le permis à points est un permis de sécurité.

Depuis le 1er décembre 1992, le permis a 12 points.

Comment les points sont-ils retirés ?

Le retrait n'intervient qu'après condamnation par le juge devenue définitive ou après paiement de l'amende forfaitaire.

Il est signifié par lettre personnelle et reste confidentiel. Il n'a pas à être communiqué à l'employeur ou à l'assureur.

Comment reconstituer votre capital de points

En adoptant un comportement responsable au volant : vous retrouverez automatiquement et en totalité vos 12 points si, pendant 3 ans, vous n'avez pas commis d'infraction entraînant un retrait de points.

En effectuant un stage de sensibilisation : Vous récupérez 4 points si vous suivez un stage de sensibilisation à la sécurité routière et aux enjeux d'une conduite responsable.

Vous ne pouvez suivre qu'un stage tous les deux ans. Il n'est possible, par ce biais, de retrouver qu'un maximum de 11 points.

En cas de perte totale des points

En cas de perte totale des 12 points, votre permis de conduire perd sa validité.

Pour retrouver un nouveau permis

Après un délai de 6 mois, pour solliciter un nouveau permis, il faut :

- D'une part, être reconnu apte, après un examen psychotechnique et un examen médical que dispensent des commissions médicales agréées.

- D'autre part,

. si l'on est titulaire du permis de conduire depuis 3 ans au moins, on doit pour repasser le permis :

- Réussir l'épreuve du code de la route
- avoir un entretien pédagogique sur les causes et conséquences des accidents de la route.

. si l'on est titulaire du permis de conduire depuis moins de 3 ans, il faudra :

- repasser l'examen du permis de conduire (code et conduite) après un délai de six mois.

-6 points

Pour les délits suivants :

- homicide ou blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail de plus de 3 mois ;
- conduite en état d'alcoolémie ;
- refus de se soumettre aux vérifications d'alcoolémie ;
- délit de fuite ;
- refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule, et de se soumettre aux vérifications ;
- entrave ou gêne à la circulation ;
- usage volontaire de fausses plaques d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations ;
- conduite en période de suspension du permis.

-4 points

Pour les contraventions suivantes :

- blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail n'excédant pas 3 mois ;
- non respect de la priorité ;
- non respect de l'arrêt imposé par le panneau "stop" ou par le feu rouge fixe ou clignotant ;
- dépassement de 40 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée ;
- circulation la nuit ou par temps de brouillard en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation ;
- marche arrière ou demi-tour sur autoroute ;
- circulation en sens interdit.

-3 points

Pour les contraventions suivantes :

- circulation sans motif sur la partie gauche de la chaussée ;
- franchissement d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée par une ligne discontinue du côté de l'usager ;
- changement important de direction sans que le conducteur se soit assuré que la manœuvre est sans danger pour les autres usagers et sans qu'il ait averti ceux-ci de son intention ;
- dépassement de la vitesse maximale autorisée comprise entre 30 km/h et moins de 40 km/h ;
- pour les conducteurs titulaires d'un permis de conduire depuis moins d'un an, dépassement de moins de 40 km/h de la vitesse maximale autorisée ;
- dépassement dangereux ;
- arrêt ou stationnement dangereux ;
- stationnement sur la chaussée la nuit ou par temps de brouillard, en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ni signalisation ;
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence.

-2 points

Pour les contraventions suivantes :

- dépassement de la vitesse maximale autorisée comprise entre 20 km/h et moins de 30 km/h ;
- accélération de l'allure par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé ;
- circulation ou stationnement sur le terre-plein central d'autoroute.

-1 point

Pour les contraventions suivantes :

- dépassement de moins de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée ;
- maintien des feux de route gênant les conducteurs venant en sens inverse malgré leurs appels de phares ;
- chevauchement* d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée par une ligne discontinue du côté de l'usager.

* il y a chevauchement lorsque la ligne continue n'est pas franchie par la totalité du véhicule.

LA PAROISSE DE SAINT M'HERVÉ

La Paroisse de SAINT M'HERVÉ a pour patron SAINT ELOI, fêté le 1er Décembre. La cure de SAINT M'HERVÉ fut une première fois unie à la collégiale de Champeaux en 1448 ; jusqu'à la Révolution le Seigneur d'ESPINAY présentera le recteur de SAINT M'HERVÉ en même temps, chanoine de Champeaux. En 1777 la cure de SAINT M'HERVÉ fut toutefois désunie de Champeaux.

Ancienne Eglise - Presbytère

L'ancienne église date du XVIème siècle. Le septième jour de septembre 1757 les deux moyennes cloches furent bénites par Pierre DE GENNES doyen de Champeaux; l'une d'un poids de 950 livres, la seconde d'un poids de 685 livres. La paroisse a souffert pendant la révolution puisque les registres paroissiaux manquent totalement jusqu'en 1792; l'église elle-même a aussi souffert de cette époque et il n'y a point de maison presbytérale. Le maire BERTHOYS établit en 1823 une demande de secours pour la reconstruction du presbytère totalement détruit pendant la révolution. Celui-ci est construit entre mars 1869 et septembre 1870.

Eglise actuelle

L'Eglise actuelle a été construite de 1845 à 1856, de style roman, avec un vaste rectangle divisé en trois nefs dont les arcades qui établissent la communication entre la nef centrale et les bas-côtés sont supportées par des colonnes monocylindriques en granit d'un seul morceau. L'Horloge de l'ancienne église a été installée au clocher de la nouvelle avec un cadran neuf et ces dépenses ont été prises en charge par le conseil municipal de la Commune le 20 mai 1860.



L'église a reçu la bénédiction de Monseigneur SAINT MARC le 2 août 1856.

Installation de l'orgue de M. CLAUS en 1876.

L'Eglise a subi au début du siècle une affaire judiciaire et le recteur de l'époque CROSNIER écrit ceci "En 1845 Monsieur le Comte de Courte, gros propriétaire et maire de SAINT M'HERVÉ décidait, assisté de son conseil de faire rebâtir l'église. Une souscription fut ouverte, qui produisit 90 000 francs. L'église fût bâtie sur un terrain appartenant par moitié à la commune et par moitié au maire qui en faisait généreusement abandon à ses administrés. Monsieur DE COURTE mourut en 1878; et près de trente ans après, Monsieur DE COURTE Fils, Consul de France à Costa Rica et sa soeur la Princesse de CASSANO décidaient de revendiquer la partie de terrain ayant appartenu autrefois à leur père et obtinrent en novembre 1909 un jugement autorisant la vente du terrain et des constructions qui s'y trouvent édifiées. La commune s'empessa de faire tierce opposition au jugement.

En juin 1911 le tribunal rendait un jugement qui donne gain de cause à la commune de SAINT M'HERVÉ et le jugement de novembre 1909 est déclaré nul. Le terrain sera distrait de la vente et son affectation spéciale ne prendra pas fin tant que les constructions subsisteront ; l'église est donc sauvée".

4375. St-M'Hervé (L.-et-V) — La Place de l'Eglise



COMMUNIQUE

LE SYNDICAT DES EAUX DE MONTAUTOUR
LA CISE - OUEST

vous avisent qu'en raison des trois sécheresses successives dont celle de cet hiver 91/92, nous risquons de manquer d'eau dès cet automne ! (sauf pluies significatives d'ici là)

APPEL AU CIVISME DE CHACUN
ECONOMISONS ET GERONS MIEUX NOTRE EAU

COMMENT ? PAR DES GESTES SIMPLES :

- ☞ Faites contrôler vos installations intérieures : une chasse d'eau qui fuit, c'est 100 m³ d'eau par an de perdus,
- ☞ Prenez une douche (30l) plutôt qu'un bain (150 à 200 l),
- ☞ Ne faites fonctionner votre lave-vaisselle que lorsqu'il est plein,
- ☞ Chargez votre lave-linge au maximum,
- ☞ Récupérez l'eau de lavage des légumes pour arroser vos fleurs,
- ☞ Ne lavez plus votre ou vos voitures
- ☞ N'arrosez pas vos pelouses

Vos efforts permettront de reculer l'échéance de manque d'eau avec toutes ses conséquences :

- ☞ Désagréments dans la vie quotidienne : risques sanitaires importants
- ☞ Graves perturbations de la vie professionnelle

PLUS D'EAU = CHOMAGE TECHNIQUE

MAÎTRISONS L'EAU

QUELQUES CONSEILS pour réduire les consommations d'eau :

Vérifions nos installations d'eau :

Un robinet qui fuit peut consommer 200 litres par jour.

Une chasse d'eau qui fuit peut consommer 700 litres par jour.

n'oublions pas de changer les joints.



Arrosons efficacement :

Le soir, les jeunes plants et le potager.

L'arrosoir est préférable au jet d'eau, en accompagnement d'un binage et d'un paillage.



évitons l'arrosage du gazon.

Modérons notre consommation :

Le lavage des voitures n'est pas indispensable.

Une douche est préférable au bain.

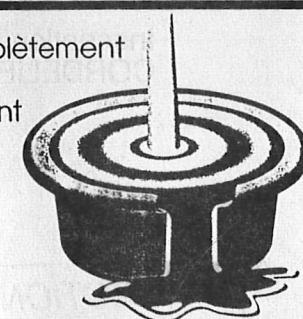


1 bain = 5 douches

Utilisons l'eau à bon escient :

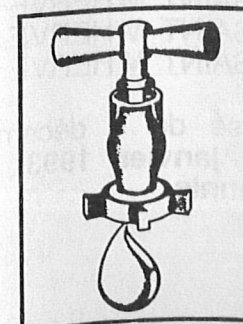
Remplissons complètement les lave-linge et lave-vaisselle avant mise en route.

Veillons à fermer nos robinets.



Un foyer de 4 personnes consomme annuellement 150 m³ d'eau

Une gestion efficace de l'utilisation de l'eau permet d'économiser les litres dont nous avons besoin



CHAQUE GOUTTE COMPTE

VICTOIRE DE SAINT M'HERVÉ

SECTION VOLLEYBALL

Composition du bureau

Présidente
Secrétaire
Trésorière

Nicole CORDELIER
Myriam JEULAND
Nicole CORDELIER

Résultat de la Saison 91-92

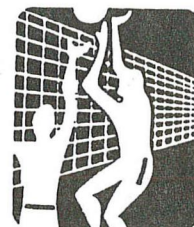
Equipe en 1ère division termine 6ème sur 7
Détente équipe 1 termine 7ème sur 7
Détente équipe 2 termine 1ère sur 7
Détente équipe 3 termine 2ème sur 7

Pour la saison 92-93

23 licenciés répartis en 3 équipes
- 1 équipe féminine en 2ème division
- 2 équipes détente

Un entraînement est dispensé le mercredi de 15 h à 16 h par Luc QUÉNEA, entraîneur cantonal, pour les jeunes de 7 à 13 ans.

Inscription chez Myriam JEULAND (99.76.70.99) ou chez Nicole CORDELIER (99.76.70.74).

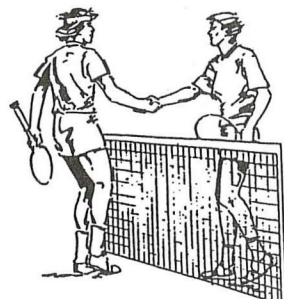


SECTION TENNIS

Venez assistez nombreux aux prochaines rencontres de championnat aux dates suivantes :

17 janvier 1993	SAINT M'HERVÉ 1 - ARGENTRÉ 3
24 janvier 1993	SAINT M'HERVÉ (féminines) - CHATEAUBOURG
31 janvier 1993	SAINT M'HERVÉ 2 - LE PERTRE
14 février 1993	SAINT M'HERVÉ 1 - BAIS TC 1
21 février 1993	SAINT M'HERVÉ (féminines) - BAIS TC
21 mars 1993	SAINT M'HERVÉ 2 - CAS FOUGERES

Un tournoi interne est organisé du 6 décembre 1992 au 10 janvier 1993. Réservez votre dimanche 10 janvier 1993 pour assister aux finales et encouragez nos joueurs de tennis.



SAINT M'HERVÉ "INFORMATIONS MUNICIPALES N° 4"

*Vous est offert par l'équipe du bulletin,
Madame Bernadette DINOMAS, Monsieur
Jean HERVAGAUT, Monsieur Jacques
DERIENCOURT, Monsieur Constant DAVID.*

*Mille excuses pour les oublis ou les anomalies
qui ont pu s'y faufiler.*

*Merci à toutes les personnes qui nous ont
aidé de près ou de loin à sa réalisation. Les
idées, les photos, les dessins sont et seront
toujours les bienvenus.*



JOYEUX NOEL



BONNE ET HEUREUSE

ANNÉE 1993

